

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1434

18 juin 2013

SOMMAIRE

Altis Assurances S.A.	68791	Horacio Pagani Holding S.A.	68792
Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA	68811	Hudson River Russia Funds	68810
Banque Safra - Luxembourg	68811	Infotime Analyse Concept S.A.	68786
Billecart Expansion Holdings S.A.	68789	Intergarden S.A.	68792
Blobb s.à r.l.	68830	Intersaco S.A.	68797
Britanny Investment	68796	IV Umbrella Fund	68795
Café Planet S.à r.l.	68831	KJK Fund SICAV-SIF	68787
Café Planet S.à r.l.	68831	Latinvest S.A. SPF	68793
Caloritherme S.A.	68831	Magetralux S.A.	68818
Carnegie Private Equity III S.A. SICAV-SIF	68798	MIMOSA Invest	68795
Cesto S.A.	68788	M-L Transports S.A.	68816
Chevrotine S.A., SPF	68831	Moulinière S.A.- SPF	68794
Clichy Holding S.A., SPF	68794	Oyster	68788
Codepa S.A., SPF	68796	Pagani Trade Marks S.A.	68791
Comalux SA	68794	Patri	68788
Compagnie GRIMIUM S.A.	68813	Patrilux S.A.	68789
Crown Premium Private Equity Technolo- gy Ventures	68814	Patrinvest	68790
CSC Investments	68820	Power-Ars	68797
Distributa S.A.	68791	Prescott Investment S.A.	68790
Elios S.A.	68832	Procap Holding	68797
Euro Art Luxembourg Sàrl	68832	Silver Spring Funds	68820
Europe Investors & Finance S.A.	68832	SOP MultiAssetAllokation	68796
FCOMI - L Global Fund	68832	TENNYSON Spf S.A.	68793
Financière d'Ancône	68793	Thunder Holding S.A., SPF	68790
Fly Invest S.A.	68790	WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV	68786
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services	68792	Walser Portfolio	68786
Générale Alimentaire Financière et Com- merciale	68813	WALSER Vermögensverwaltung	68787
		XMC S.A.	68831

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 54.643.

Dear Shareholder,

We are pleased to convene you at the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the `Meeting`) of Infotime Analyse Concept S.A. (the `Company`) which will be held at the registered office on *June 25th* at 2pm in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the audited financial statements of the company including the board of Directors Report and the Auditor Report of the Company for the fiscal year ended December 31, 2012.
2. Approval of the annual accounts for the fiscal year ended December 31, 2012.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended December 31, 2012
4. Re-election of International Audits Services SàRL as auditor until the next Annual General Meeting of the Shareholders to be held in 2014.
5. Any other business

Each of the items to be voted on the Meeting will be passed by a simple majority of the votes validly cast, irrespective of the number of Shares represented.

Copies of the Company's annual accounts as of December 31, 2012 together with the relevant management and audit reports are available at the Company's registered office in Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013078174/24.

Walser Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 79.320.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am *05. Juli 2013* um 10.30 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. April 2013.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
5. Ernennung des Abschlussprüfers für das neue Geschäftsjahr.
6. Verwendung des Jahresergebnisses.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 28. Juni 2013 am Gesellschaftssitz oder bei der Walser Privatbank AG, Riezlern, Österreich, der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg, der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, oder der Raiffeisen Privatbank Liechtenstein AG, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013078179/755/24.

WALSER Multi-Asset Absolute Return PLUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 137.706.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am *05. Juli 2013* um 10.30 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. April 2013.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
5. Ernennung des Abschlussprüfers für das neue Geschäftsjahr.
6. Verwendung des Jahresergebnisses.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 28. Juni 2013 am Gesellschaftssitz oder bei der Walser Privatbank AG, Riezlern, Österreich, der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg, der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, oder der Raiffeisen Privatbank Liechtenstein AG, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013078180/755/24.

WALSER Vermögensverwaltung, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.042.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am *05. Juli 2013* um 10.30 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. April 2013.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
5. Ernennung des Abschlussprüfers für das neue Geschäftsjahr.
6. Verwendung des Jahresergebnisses.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 28. Juni 2013 am Gesellschaftssitz oder bei der Walser Privatbank AG, Riezlern, Österreich, der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg, der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, oder der Raiffeisen Privatbank Liechtenstein AG, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013078181/755/24.

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

This notice is important and requires your immediate attention. If you are in any doubt about its content, please consult your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other financial adviser.

The shareholders of are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Company on *June 26, 2013* at 11.30 a.m. notwithstanding the statutory date to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the management board and of the independent auditor for the accounting year ended December 31, 2012;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2012;
3. Allocation of net results;

4. Discharge to the management board, supervisory board and to the independent auditor in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31, 2012;
5. Re-election of the members of the supervisory board and the management board and of the independent auditor;
6. Miscellaneous.

VOTING

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

VOTING ARRANGEMENTS

If you would like to attend, please inform us five clear days before the meeting.

If you cannot attend the Ordinary General Meeting personally, please complete, sign and return the enclosed proxy form by e-mail or by fax with the original to follow by post to the attention of Mrs Séverine Cailteux-Lambert (severine.cailteux-lambert@sgg.lu) at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, fax no. (00352) 47 11 01.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013073932/795/30.

Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *lundi 8 juillet 2013* à 11.30 heures au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'article 23 des statuts.
3. Divers.

Référence de publication: 2013068743/13.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *lundi 8 juillet 2013* à 11 heures au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20 des statuts relatif à la Délégation et représentation
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
3. Modification afférente de l'article 23 des statuts.
4. Divers.

Référence de publication: 2013068744/14.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 18 avril 2013 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum sur l'élection du Conseil d'Administration, une

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des actionnaires ("l'Assemblée") de OYSTER aura lieu c/o RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette le *3 juillet 2013* à 15.00 heures

Ordre du jour:

1. Élection des Administrateurs de la Sicav (les "Administrateurs") jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013 dont:

- M. Alfredo Piacentini ;
- M. Massimo Paolo Gentili ;
- M. Régis Deymié ;
- Me. Claude Kremer ;

Les Administrateurs mentionnés ci-dessus sont tous proposés par les détenteurs d'actions de la Classe P conformément aux statuts de la Sicav. Une liste complète des Administrateurs proposés à l'élection par les détenteurs d'actions de la Classe P et, le cas échéant par tout autre actionnaire, est disponible au siège social de la Sicav.

2. Divers.

Les actionnaires sont informés que le point à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requière aucun quorum et que la décision sera prise par vote favorable d'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à cette Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 28 juin 2013 auprès de OYSTER Sicav c/o RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter par le biais d'une procuration. Merci de compléter et signer la procuration et de la renvoyer avant le 2 juillet 2013 à OYSTER, c/o RBC Investor Services Bank SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Luxembourg, juin 2013.

Pour le Conseil.

Référence de publication: 2013070846/755/33.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.378.439,21.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Les actionnaires de la Société sont priés d'assister à :

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 28 juin 2013 à 11.30 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2012;
3. Quitus aux administrateurs;
4. Quitus au commissaire;
5. Election du commissaire;
6. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013067414/22.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 30.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 8 juillet 2013 à 12.00 heures au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'article 21 des statuts.
3. Divers.

Référence de publication: 2013068745/13.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *lundi 8 juillet 2013* à 10.30 heures au 15, Côte d'Eich, L-1450, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'article 22 des statuts.
3. Divers.

Référence de publication: 2013068746/13.

Prescott Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.442.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 juin 2013* à 08:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069551/696/18.

Thunder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 51.162.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *vendredi 28 juin 2013* à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073912/755/18.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 juin 2013 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069552/696/17.

Altis Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2013 à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070855/2319/17.

Distributa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 19.220.

Die Aktionäre der Gesellschaft DISTRIBUTA S.A. sind gebeten an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Gesellschaftssitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, am Mittwoch, den 26. Juni 2013 um 10.00 Uhr stattfinden wird, um über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Verwaltungsbericht und Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.
2. Verabschiedung der Bilanz und Ergebnisrechnung zum 31.12.2012 und Beschlussfassung über die Verwendung der Ergebnisse.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für das vergangene Geschäftsjahr 2012.
4. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft.
5. Statutarische Ernennungen
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013071645/20.

Pagani Trade Marks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 142.251.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073925/506/17.

Horacio Pagani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 142.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073919/506/17.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES S.A. n'ayant pas pu délibérer le 7 juin 2013 dans les formes et délais, le conseil d'administration (Conseil) invite les actionnaires à

L'AGO

qui se tiendra le 28 juin 2013 à 9 heures au siège social, Duerfstrooss 17 à 9647 Doncols, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
2. Lecture et approbation du rapport du réviseur portant sur l'exercice le 31.12.2012;
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2012;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice écoulé;
6. Nomination des administrateurs et du réviseur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073204/20.

Intergarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 78.031.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'Administrateur unique.

Référence de publication: 2013073920/506/16.

TENNYSON Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 28.06.2013 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073911/19.

Financière d'Ancône, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.608.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 28 juin 2013 à 15.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073901/19.

Latinvest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.204.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'Administrateur unique.

Référence de publication: 2013073923/506/16.

Comalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 146.223.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 25 juin 2013 à 20.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013075376/1004/18.

Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 juin 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072345/755/20.

Moulinière S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.199.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MOULINIÈRE S.A.-SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 26 juin 2013 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073934/750/16.

MIMOSA Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.681.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 25 juin 2013 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013075382/1004/18.

IV Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 71.816.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 28. Juni 2013 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Abschlussprüfers für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
2. Genehmigung der Konten für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
3. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Abschlussprüfers.
4. Genehmigung der Liquidationskonten.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
6. Entlastung des Liquidators und Abschlussprüfers.
7. Schließung der Liquidationsprozedur.
8. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
9. Hinterlegung Caisse de Consignations.
10. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 28. Juni 2013 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2013073922/2501/29.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2013 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073916/534/15.

Codepa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073917/506/16.

SOP MultiAssetAllokation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.873.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum 26. Juni 2013 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der Berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 30. Dezember 2011 bis zum 31. Dezember 2012.
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss samt GuV und die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Verlängerung der Mandate sowie die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die

Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Juni 2013.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013073938/1999/24.

Procap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.225.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement en date du *26 juin 2013* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatif, affectation du résultat.
- Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion et du rapport de contrôle relatifs aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2013.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
- Renouvellement des mandats des organes sociaux.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013071651/24.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 juin 2013* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073921/534/15.

Power-Ars, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 128.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *25 juin 2013* à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.

3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013075383/1004/18.

Carnegie Private Equity III S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.757.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

Carnegie Investment Bank AB, a company organised under the laws of Sweden having its registered office at 56 Regeringsgatan, SE-103 38 Stockholm and having corporate registration number 516406-0138, here represented by Aisling WHELAN, lawyer, residing professionally at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31, May 2013.

Which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the notary to record as follows the articles of association of a public limited company (*société anonyme*) under the form of a *société d'investissement à capital variable* to be established as follows:

Title I. Formation - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Formation.

1.1 There is hereby established, among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company in the form of a *société anonyme* under the name Carnegie Private Equity III S.A. SICAV-SIF (the "Company") qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (SICAV-SIF), *Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé* ("SICAV-SIF"), governed by the Luxembourg Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "SIF Law"), and related Luxembourg laws and regulations, in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law") (provided that in case of conflicts between the 1915 Law and the SIF Law, the SIF Law shall prevail) and by these articles of association (the "Articles").

1.2 Investment in the Company shall be exclusively reserved to well-informed investors as such term is defined in article 2 of the SIF Law, ("Well-Informed Investors").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

2.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg *société anonyme*.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an indefinite duration.

3.2 The Sub-Funds shall be established for a definite or an indefinite period of time, as determined by the Board of Directors and as shall be disclosed in the Company's private placement memorandum (the "Prospectus"). The Board of Directors may, with the consent of the Shareholders, extend the existence of a Sub-Fund that has been established for a definite period of time.

3.3 The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Company Object.

4.1 The object of the Company is to place the funds available to it in various securities and other assets of any type, as permitted by the SIF Law, with the purpose of diversifying investment risk and affording its shareholders (each a "Shareholder", together the "Shareholders") the benefits of the management of the assets of the Company in accordance with the provisions of the SIF Law.

4.2 The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but, in any case, subject to the terms and limits set out in the Prospectus.

Title II. Share Capital - Sub-Funds - Restrictions - Net Asset Value - Share Issuance - Share Redemption

Art. 5. Share Capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully or partially paid up shares, of no par value, and shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with Article 8 hereof.

5.2 The subscribed capital of the Company, increased by the share premium if any, may not be less than one million two hundred and fifty thousand EUR (EUR 1,250,000.-). This minimum must be reached, in accordance with the SIF Law, within a period of twelve (12) months following the authorization of the Company by the Luxembourg financial supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF").

5.3 The initial subscribed capital at incorporation is thirty-one thousand EUR (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) fully paid-up shares of no par value of the Carnegie Private Equity III S.A. SICAV-SIF - Private Equity III Sub-Fund 1.

5.4 The Board of Directors is authorized, without limitation and at any time, to issue additional fully paid-up shares of no par value for the Company at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article 8 hereof without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

5.5 The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

5.6 Shares shall be issued in registered form (actions nominatives) only, pursuant to a share confirmation evidencing ownership which shall be issued upon issue of the shares. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated to that effect by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of its registered shares, its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by the owner of record.

5.7 The entry of the Shareholder's name in the register of Shares evidences the Shareholder's right of ownership over such registered Shares. No share certificates will be issued in respect of registered shares except on specific request.

5.7 The Board of Directors may decide to issue one or more classes of shares for the Company (or within its Sub-Funds) according to specific criteria to be determined, such as specific minimum investment amount, specific commissions, charges or fees structure, dividend policy or other criteria, the specific features of which will be described in the Prospectus with respect to each Sub-Fund.

5.8 The Board of Directors may further decide to create, in each class of shares, two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, or other specificity is applied to each sub-class.

5.9 Fractions of shares may be issued with four decimals of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

5.10 Upon the issue of different classes or sub-classes of shares, a Shareholder may, at his own expense, at any time, request that the Company convert his shares from one class or sub-class to another class or sub-class based on the relative Net Asset Value of the shares to be converted (unless restrictions pertaining thereto are contained in the Prospectus).

Art. 6. Sub-Funds.

6.1 The Board of Directors may establish, within the scope of the SIF Law, one or more separate portfolios of assets, each constituting a sub-fund or compartment belonging to the Company (the "Sub-Funds"), whose investment objectives may differ and which may be distinguished by the nature of acquired assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. Upon the creation of each additional Sub-Fund, the Prospectus will be updated accordingly. The resolution of the Board of Directors creating one or more Sub-Funds within the Company, as well as any subsequent amendments hereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

6.2 The Company is a single entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities and there shall be no cross liability between the Sub-Funds. The rights of holders of securities issued in respect of a Sub-Fund and the rights of creditors are limited to the assets of this Sub-Fund, where these rights relate to that Sub-Fund or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund are available exclusively to satisfy the rights of holders of securities issued in relation to this Sub-Fund and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Sub-Fund. The holders of securities or the creditors of the Company whose rights are not related to a specific Sub-Fund of the Company shall have no rights to the assets of any such Sub-Fund.

6.3 In respect of the relationship as between the Shareholders of any given Sub-Fund, each Sub-Fund is deemed to be a separate entity.

6.4 Without prejudice to what is stated in Article 6.4, each Sub-Fund may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Sub-Fund of the Company. In case of liquidation of the last existing Sub-Fund, the Company will be liquidated for the purposes of its dissolution.

6.5 The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited period or a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class of shares, in accordance with Article 10 below.

6.6 For purposes of determining the share capital of the Company, the Company's share capital shall be the aggregate of the net assets of all of the Sub-Funds.

Art. 7. Restrictions.

7.1 Any investor in the Company or any Sub-Fund must be a Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the SIF Law. A Well-Informed Investor is (a) an institutional investor; (b) a professional investor; or (c) any other investor, including a natural person whom, (i) adheres in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invests a minimum Euro 125,000.- in the Fund or has been subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC or an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.

The Board of Directors is entitled to impose stricter conditions than those required by Article 2 of the SIF Law.

7.2 The Board of Directors or, as the case may be, the delegates appointed by the Board of Directors to receive subscription orders for shares of the Company, may request from investors all information and documents required or necessary to assess the status as Well-Informed Investor of an investor.

7.3 Any investor becoming aware that he is not a Well-Informed Investor as required by the SIF Law is obliged to immediately inform the Board of Directors in writing.

7.4 If the investor is not able to produce evidence to the Board of Directors that it has resumed or gained the status of a Well-Informed Investor, the shares of such investor will immediately be redeemed by default upon decision of the Board of Directors. The redemption price for such redeemed shares will be fixed according to the rules mentioned in the Prospectus.

7.5 In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as a Well-Informed Investor under the SIF Law shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other Shareholders of the Company and/or the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a Well-informed Investor under the SIF Law or has failed to notify the Company of its loss of such status.

7.6 In the interest of the Company, the Board of Directors may discontinue temporarily, cease definitively or limit the issuance of shares in the Company at any time by any physical person or legal entity, resident or established in certain countries and territories.

7.7 The Board of Directors may exclude certain persons or legal entities from the acquisition of shares in the Company, if the Board of Directors, in its sole discretion, deems such action necessary for the protection of the Shareholders and the Company as a whole (such persons, firms or corporate bodies who are excluded or limited from purchasing or holding shares being herein referred to as "Prohibited Persons").

7.8 United States persons may also constitute a specific category of Prohibited Persons.

7.9 For such purposes the Board of Directors may:

- a) reject in its discretion any subscription for shares and redeem at any time the shares held by Prohibited Persons; and
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- c) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and
- d) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such Shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all shares held by such Shareholder.

7.10 The Company, the Depositary or any other person (including any individual, corporation, partnership, association or other entity) may not offer or sell any shares to any other person for reoffering or resale, directly or indirectly to any United States person or to any person in any country or any other jurisdiction where action or approval for that purpose is required, or shall directly or indirectly result in an offer or sale of any shares, or in the distribution or publication of any prospectus or other offering material in any country or other jurisdiction, except in conformity with the laws and regulations relating to the placement of securities in the jurisdiction where so made.

7.11 The transfer of shares of certain Sub-Funds may be restricted to certain situations, and subject to certain conditions, as decided in the sole discretion of the Board of Directors, and as more fully described in the prospectus.

Art. 8. Net Asset Value.

8.1 Whenever any Sub-Fund shall issue or redeem shares of the Sub-Fund, the price per share shall be based on the Net Asset Value of the shares as defined below.

8.2 The Net Asset Value of the shares of any Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the following paragraph, and not less than once a year (each such day or days for determination of Net Asset Value being referred to as a "Valuation Date"). When the Valuation Date does not fall on a date on which the Luxembourg banks are open for general business ("Business Day"), such Valuation Date will be the next Business Day in Luxembourg.

8.3 The Net Asset Value per share or per class/sub-class of a share is expressed in the currency of the Sub-Fund and is calculated by dividing the Net Asset Value of the shares or the class/sub-class of shares of the Sub-Fund by the number of its shares or class/sub-class of its shares in circulation.

8.4 The total net assets of the Company are expressed in Euro and correspond to the difference between the assets of the company and its total liabilities, at the time determined by the Board of Directors or its duly authorized agent on the Valuation Date. For the purpose of this calculation, the net assets of each Sub-Fund, if denominated in another currency, are converted into Euro at the prevailing exchange rate on the Valuation Date and added together.

8.5 The valuation shall be effected as follows:

- A) The assets of each Sub-Fund shall be deemed to include:
 - i. all cash in hand or receivable or on deposit including accrued interest;
 - ii. all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
 - iii. all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities;
 - iv. all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Company or its agent provided that the Company or its agent may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
 - v. all accrued interest on any interest bearing securities held except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;
 - vi. the preliminary expenses insofar as the same have not been written off; and
 - vii. all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The value of the assets held by each Sub-Fund is determined as follows:

- securities listed or dealt on an official stock exchange or dealt on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the last known sales price of the main market for this security will be used;

Additionally, the guidelines from the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) may be applied to certain Sub-Funds.

- non-listed securities, other permitted assets and securities which are listed on an official stock exchange or dealt on a regulated market but in respect of which the last sales price is not representative of the fair value, are valued on the basis of their respective sales price as determined by the Company or its agent in good faith and with generally recognized

valuation principles which can be examined by auditors; more particularly, in case of venture capital investments unlisted companies will be valued based on the realisation value which will be estimated by the Company or its agent with prudence and good faith. The Company or its agent will take into account the following guidelines and principles:

* Unlisted companies acquired in the 12 month period prior to the Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds and for the closed ended Sub-Funds will be valued at cost unless the Company or its agent considers that there has been a material change in the financial position, or otherwise, of the company; in such a case, unlisted securities will be valued based on the estimation complying with the principles of prudence and good faith.

* Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction will form the basis of valuation.

* Otherwise, unlisted companies will normally be valued by reference to their profits and price/earnings multiples applicable to comparable listed companies less a suitable discount to reflect the lack of marketability of the shares. Profits for the purpose of the valuations will be those disclosed in the latest audited accounts taking into consideration subsequent management accounts.

- Consideration, if appropriate, will also be given to other factors including the asset backing, current year budgeted profits and any other short-term prospects of the sale of shares of the unlisted company.

- Valuation of unlisted companies will be reviewed at least twice a year.

The Company or its agent will endeavour, where possible, to apply the Fair Value methodology as set out in the guidelines provided by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

- Money market instruments and certificates of deposit are valued on the basis of their nominal value plus accrued interest thereon based on the number of business days which have elapsed in the contract period up to and including the business day on which the value of the relevant instrument is determined. In the case of a discount or premium fixed income instrument, the value of the instrument, based on the net acquisition cost, is gradually adjusted upward or downward, as the case may be, to the redemption price considering the business days within the period plus accrued interest, if any;

- Investment funds are valued at the latest available Net Asset Value. However, the Net Asset Value so received may be adjusted if, in the reasonable opinion of the Company or its agent, such value does not reflect the reasonable value of the investment fund; for certain Sub-Funds the valuation shall be based on the quarterly reporting received from the underlying investment fund.

- Liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest;

- Whenever a foreign exchange rate is needed in order to determine the Net Asset Value of a Sub-Fund the last known foreign exchange middle rate will be used.

B) The liabilities of each Sub-Fund shall be deemed to include:

i. all borrowings, bills and other amounts due;

ii. all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

iii. all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

iv. an appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions or reserves authorized and approved by the Board of Directors; and

v. any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

For the purposes of valuation of its liabilities, the Company or its agent may duly take into account all administrative and other expenses of regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

The Company or its agent is authorized to apply other adequate valuation principles for the total assets of the Company and the assets of an individual Sub-Fund if the aforementioned valuation criteria appear impossible or inappropriate, or due to extraordinary circumstances or events.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events the Board of Directors is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of any Sub-Fund total assets.

C) Suspension of the valuation of the total net assets

8.6 The Company may temporarily suspend the calculation of the total Net Asset Value of the shares of any Sub-Fund as well as the issue, conversion and redemption of the shares of any Sub-Fund when:

- stock exchanges or markets which are the basis for the valuation of a major part of the applicable Sub-Funds' assets or foreign exchange markets for currencies in which the Net Asset Value or a considerable portion of its assets are

denominated, are closed, except on regular public holidays, or when trading on such a market is limited or suspended or temporarily exposed to severe fluctuations; and /or

- political, economic, military or other emergencies beyond the control, liability and influence of the Company render the disposal of such Sub-Fund's assets impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Shareholders; and /or

- disruptions in the communications network or any other reason make it impossible to determine the value of a considerable part of such Sub-Fund's net assets; and /or

- limitations on exchange operations or other transfers of assets render it impracticable for the Company to execute business transactions, or where purchases and sales of the applicable Sub-Fund's assets cannot be effected at the normal conversion rates; and /or

- following a decision to liquidate or dissolve the Sub-Fund.

8.7 Any such suspension shall be notified to the Shareholders affected, i.e. those who have made an application for subscription, conversion or redemption of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended. Suspended subscription, conversion and redemption applications shall be processed on the first Valuation Date after the suspension ends. Suspended subscription, conversion and redemption applications may be withdrawn by means of a written notice, provided the Company receives such notice before the suspension ends.

8.8 Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, or on the issue, redemption and/or conversion of shares of any other Sub-Fund.

8.9 In the case where the calculation of the Net Asset Value is suspended for a period exceeding one month, all Shareholders will be personally notified.

Art. 9. Issuance and Conversion of Shares.

A) Issuance

The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time fully paid-up shares having no par value, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency with which shares are issued; the Board of Directors may, in particular, decide that shares shall only be issued at one or more closing dates (each a "Closing") (being a date determined by the Board of Directors on which share subscription forms in relation to the issuance of shares in each Sub-Fund ("Form of Application") may be accepted by the Board of Directors), offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and such shares will only be issued to Well-informed Investors having entered into a Form of Application containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for shares for a total amount as determined in the Form of Application. The Board of Directors may, in addition, impose certain restrictions on the transferability of the shares of the Sub-Funds as shall be more particularly detailed in the Prospectus.

The Board of Directors may impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such Forms of Application or other subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may impose a minimum commitment and/or a minimum holding amount for each Sub-Fund. Any conditions applicable to the issue of shares will be detailed in the Prospectus.

The shares of each Sub-Fund will be offered at an initial subscription price which shall be specified in the Prospectus ("Initial Subscription Price"). The Board of Directors may also increase the Initial Subscription Price by any fees and charges, commissions and costs, additional payment and equalisation charges, as determined by the Board of Directors in its discretion and as detailed in the Prospectus.

Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Company's shares are sold will also be charged, if any, to the incoming Shareholders.

The Board of Directors can, at its own discretion, decide to hold one or more Closings at the dates determined by the Board of Directors.

A drawdown made by the Board of Directors in order to request Shareholders to pay all or part of their undrawn commitments ("Drawdown") shall be made in accordance with the Prospectus.

The number of shares issued to any Shareholder in connection with any Drawdown will be equal to the amount paid by the Shareholder under the related Drawdown notice ("Drawdown Notice") less, as the case may be, any amounts returned to that Shareholder. The Initial Subscription Price must be received prior to the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus.

Drawdowns will be made by sending a Drawdown Notice in advance of the date specified in the Drawdown Notice to the Shareholders, as further detailed in the Prospectus.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Restrictions to the subscription of shares

The shares may only be subscribed for by Well-informed Investors.

The Board of Directors may, in its absolute discretion, accept or reject any subscription for shares in whole or in part. It may also restrict or prevent the ownership of shares by any Prohibited Person as determined by the Board of Directors or require any Investor to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Investor is, or will be, a Prohibited Person.

The Board of Directors may from time to time accept subscriptions for Shares in consideration for a contribution in kind of assets, which could be acquired by the Company pursuant to its investment objective and policy and investment restrictions. Any such contribution in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law subject to further provisions as mentioned in the Prospectus from time to time.

Default provisions

The failure of a Shareholder If any Shareholder fails to pay the issue price of any share on the Drawdown Date, the Board of Directors shall send to such Shareholder (the "Defaulting Shareholder") a notice of default (a "Notice of Default") in respect of such shares (the "Defaulting Shares"). If such Defaulting Shareholder fails to pay the issue price by that day which is five (5) days after the date of such Notice of Default, the Board of Directors may (but is not obliged to):

(a) charge interest from such Defaulting Shareholder in respect of such Defaulting Shares at the rate equal to the average cost of debt for the Fund for the period from the Drawdown Date until the date on which such outstanding amount and the interest thereon shall have been paid in full; or

(b) cause the issue price of the Defaulting Shares to be cancelled and to prohibit the Defaulting Shareholder from making any additional payments of its commitment to the Fund in respect of the Defaulting Shares.

For the avoidance of doubt, failure by the Board of Directors (or any of its agents) to dispatch any Drawdown Notice to any Shareholder or the non-receipt of any such Drawdown Notice by a Shareholder shall not relieve such Shareholder of the liability to make any such payment, but no interest shall be charged to such Shareholder on account of the late payment of any call if and to the extent that the cause of such late payment was the failure of the Board of Directors (or any of its agents) to dispatch the relevant Drawdown Notice or the actual non-receipt by the relevant Shareholder of the relevant Drawdown Notice.

B) Conversion

There shall be no possibility to convert shares from one Sub-Fund to another Sub-Fund.

Shareholders are entitled to request conversion of shares of one class/sub-class of a Sub-Fund to shares of another class/sub-class within the same Sub-Fund provided that the conditions of access which apply to said class/sub-class are fulfilled, by sending a notice to the Company. All orders reaching the Company on the day preceding the Valuation Date will be carried out on that Valuation Date.

The basis for conversion will relate to the respective Net Asset Value per share of the relevant class/sub-class of the relevant Sub-Fund determined in accordance with the current Prospectus.

Requests for conversion, once made, may not be withdrawn except in the event of a suspension or deferral of the rights to redeem shares of the class/sub-class of the Sub-Fund from which the conversion is to be made.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 General

In relation to each Sub-Fund any redemption dates and possibilities for Shareholders (depending on whether a Sub-Fund is closed-ended or open-ended) will be described respectively in the Prospectus.

However, the Board of Directors may at any time resolve in its absolute discretion to accept redemption requests from Shareholders in such manner, at such times and on such terms as it, in its absolute discretion, sees fit ensuring equal treatment of all Shareholders of the concerned Sub-Fund and upon any such resolution the Prospectus shall be updated accordingly.

Should the Board of Directors resolve to grant the Shareholders the right to redeem their Shares, the redemption procedure will be as specified in the Prospectus, within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors and as further mentioned in the Prospectus.

Except as provided for in the Prospectus in case of deferral, the redemption price of shares will be the Net Asset Value on the relevant Valuation Day, less any redemption fee imposed by the Board of Directors upon the redeeming Shareholder(s), as specified, where applicable, in the Prospectus.

The redemption price may be higher or lower than the Initial Subscription Price paid by the Shareholder at the time of subscription.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the shares held by any Shareholder would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Board of Directors may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of shares.

Further, if, on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company, as outlined in the Prospectus. On the next Valuation Day(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

The Board of Directors may, at its complete discretion but with the consent of the Shareholder concerned, decide to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder wholly or partly in specie by allocating to such Shareholder assets of the Company, equal in value as of the relevant Valuation Day with respect to which the redemption price is calculated, to the Net Asset Value of the shares to be redeemed minus any applicable redemption fee. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders. The cost of such transfer shall be borne by the transferee, i.e. the redeeming Shareholder.

All redeemed shares shall be cancelled.

10.2 Compulsory redemption

Shares may be redeemed whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the Board of Directors shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period determined by the Board of Directors, which shall not exceed forty (40) Business Days from the relevant Valuation Day.

If the Board of Directors discovers at any time that shares are held or beneficially owned by a Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, whether directly or indirectly, the Board of Directors may at its discretion and without liability, compulsorily redeem the shares held by such Prohibited Person at the then applicable Net Asset Value per share reduced by any fees, costs or charges arising in respect of such redemption. In addition, the Board of Directors may in its reasonable discretion charge any amount it considers equitable to hold the remaining Shareholders harmless for any damage, loss, costs or other inconvenience it would suffer as a result of such Prohibited Person holding shares and occurred in relation with such shares being compulsorily redeemed.

Such Prohibited Person will be given notice of at least fifteen (15) calendar days of redemption of its shares, and upon redemption, those shares will be cancelled and the Prohibited Person will cease to be a Shareholder.

In the event that the Board of Directors compulsorily redeems shares held by a Prohibited Person, the Board of Directors may provide the Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the shares of the Prohibited Person at the Net Asset Value of those Shares.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the payment of the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds. Shares repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

If the Board of Directors declares a Shareholder a Defaulting Shareholder in accordance with Article 9, the Board of Directors shall have the right to redeem all or part of the shares of the Defaulting Shareholder subject to the conditions as set out in the Prospectus.

10.3 Redemptions in Kind

The Board of Directors shall have the right, if the Board so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in kind in accordance with the provisions of the Prospectus.

Title III. Administration

Art. 11. Board of Directors.

11.1 The Company will be managed by the Board of Directors which shall be composed of not less than three (3) members, none of whom need to be Shareholders of the Company.

11.2 The directors shall be elected by the general meeting of the Shareholders. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

11.3 In the event of a vacancy of a director's office because of death, retirement or other reasons, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of the Shareholders.

Art. 12. Chairman.

12.1 The Board of Directors will choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a Secretary who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet when convened by the Chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman shall preside at all meetings of Shareholders, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the Shareholders may appoint another director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

12.2 The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

12.3 The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the power and duties given them by the Board of Directors.

12.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in emergencies in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the meeting notice. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or similar communication from each director.

12.5 Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

12.6 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, and such appointment shall be in writing or in the form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

12.7 The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be tied, the Chairman shall have the casting vote.

12.8 Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including a telephone or video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for purposes of a quorum and shall be entitled to vote on matters deliberated on at such meeting. Members of the Board of Directors who participate in a meeting of the Board of Directors by means of such communications device shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

12.9 Resolutions signed by all members of the Board shall be considered valid and in effect as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Art. 13. Minutes.

13.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or, in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two (2) directors.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two (2) directors or by the Secretary or an Assistant Secretary.

Art. 14. Powers.

14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest.

14.2 The Board of Directors shall have the power to appoint such depositary and other service providers as it determines necessary from time to time.

14.3 All powers not expressly restricted by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

14.4 The Board of Directors, in application of the principle of the risk spreading, is authorized to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the object set out in Article 4 hereof.

Art. 15. Invalidity. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or directors, or to any entity in which such officers or directors hold 10% (ten percent) or more of the issued shares.

Art. 16. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters in which a final judgment for liability for gross negligence or willful misconduct is issued against him in that action, suit or proceeding; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may in turn, and if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate such powers.

Art. 18. Signatures. The Company shall be bound by the joint signatures of any two (2) directors or by the joint signatures of any director and any duly authorised officer, or by the individual signature of any director or agent of the Company duly authorised for this purpose, or by the individual signature of any person to which a special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such powers.

Title IV. General Meetings

Art. 19. Powers. Any regularly-constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders.

Art. 20. Annual General Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday in April at 11:00 a.m. local time and for the first time in 2014. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held outside Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. Other General Meetings of Shareholders. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 22. Procedure. All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Art. 23. Voting.

23.1 Each share in whatever Sub-Fund is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person (who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or in the form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

23.2 Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

23.3 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meetings of Shareholders.

23.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of holders of shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of any other Sub-Fund shall be subject in respect of each Sub-Fund to the quorum and majority requirements described in Article 24.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of Sub-Funds.

24.1 The Shareholders of any Sub-Fund and/or any class of shares may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter that relates exclusively to such Sub-Fund and/or class.

24.2 The provisions of Articles 20 and 21 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund and/or class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Title V. Miscellaneous

Art. 25. Financial Year and Annual Accounts. The financial year of the Company shall start on the 1st of January each year and shall terminate on the 31st day of December each year. The first financial year of the Company shall start on the day of the incorporation of the Company and shall end on the 31st day of December 2013.

Art. 26. Auditor. The Company shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by law. The Auditor shall be elected by the annual general meeting and shall remain in office until his successor is elected.

Art. 27. Dividends. The general meeting of the Shareholders determines, subject to the approval of the Board of Directors and within the limits provided by SIF Law, the Articles and the Prospectus, how the income from the relevant Sub-Fund will be applied with regard to each existing class, and may declare, upon the consent of the Board of Directors, distributions.

For any Class entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in accordance with applicable laws.

Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board of Directors determines from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute in kind in lieu of cash dividends under the terms and conditions determined by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration will be forfeited and revert to the class(es) issued in the respective Sub-Fund.

No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 28. Expenses.

28.1 The Company shall bear the fees due to its incorporation, the Management Company and the Depositary as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

28.2 The Company shall, in addition, bear all out-of-pocket and legal expenses incurred by the Management Company on behalf of the Company.

28.3 Moreover, the following expenses shall be borne directly by the Company:

- i. In respect of certain Sub-Funds a performance fee as detailed in the Prospectus;
- ii. Standard brokerage and bank charges incurred by the Company's transactions;
- iii. the annual Luxembourg subscription tax at the applicable rate, as well as any applicable V.A.T. payable on the Company related expenses, whether charged directly or indirectly to the latter;
- iv. any other fees, expenses, costs that may be incurred in the normal course of business by the Company.

Any additional non-recurrent fees, including legal advice, incurred for exceptional steps taken in the interests of the Shareholders may be amortized over 5 years period.

Art. 29. Dissolution of the Company.

29.1 Liquidation of the Sub-Fund(s)

Should the value of the total net assets in any Sub-Fund fall below a minimum level as determined by the Board of Directors from time to time at which a Sub-Fund can no longer operate in an economically efficient manner etc, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board of Directors may decide to offer to the relevant Shareholders to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or class of Shares at the Net Asset Value per Share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect).

The Board of Directors will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription and/or redemption and/or conversion shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation of the relevant Sub-Fund or class of Shares.

In addition, the general meeting of any class of Shares or of any Sub-Fund will, in any other circumstances and subject to the provisions of the Articles, have the power, subject to the approval of the Board of Directors, to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or class of Shares and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, for a period of nine (9) months after the decision taken by the general meeting to redeem all Shares of the relevant Sub-Fund or class of Shares and immediately on the expiry of such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto

29.2 Liquidation of the Company

The Company may be liquidated and dissolved upon resolution of the general meeting and in the cases as foreseen by the Articles, the SIF Law, the 1915 Law and any other law or regulation applicable to the Fund and subject to the consent of the Board of Directors.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5. In such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their

compensation. Such liquidators must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

The proceeds of the liquidation of the Sub-Funds of the Company, net of all liquidation expenses relating to each Sub-Fund, shall be distributed by the liquidators among the Shareholders of each Sub-Fund pro rata to the number of the Shares held by them.

Each Sub-Fund shall also be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Sub-Fund. The liquidation of the last remaining Sub-Fund will result in the liquidation of the Company.

The decision to dissolve the Fund will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

The issue of new Shares by the Fund shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting, to which the dissolution and liquidation of the Fund shall be proposed.

The liquidator(s) will realise each Sub-Fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Sub-Fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each Fund in accordance with their respective rights.

Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Fund will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 30. Amendment. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SIF Law.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the shares as follows:

Shareholder

Carnegie Investment Bank AB	310 shares
TOTAL:	310 shares

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who so certifies.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its formation, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at Luxembourg, Centre Europe, 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.
- 2) The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 3) The following are appointed directors, their mandates expiring at the issue of the annual general meeting approving the annual accounts as at 2013:

a) Ms Anne-Charlotte Eek, COO at Carnegie Investment Bank AB, born on 6 December 1962, in Örgryte, Sweden, residing professionally at 56 Regeringsgatan, SE-103 38 Stockholm;

b) Mr Stephan Karlstedt, Conducting Officer at Carnegie Fund services S.A., born on 12 January 1968, in Stockholm, Sweden, residing professionally at 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg; and

c) Ms Pia Marions, CFO at Carnegie Investment Bank AB born on 29 December 1963, in Österhaninge, Sweden residing professionally at 56 Regeringsgatan, SE-103 38 Stockholm.

4) The following company has been appointed Independent Auditor, the mandate of which will expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2014:

PricewaterhouseCoopers, Société Cooperative, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English, availing of the derogation set out in article 26(2) of the SIF Law whereby as the

deed recording these amendments to the Articles of the Company is in English, the attachment of a translation into an official language to this deed when filed with the registration authorities does not apply.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the former with the undersigning notary.

Gezeichnet: A. WHELAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. Relation: LAC/2013/25725. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. Juni 2013.

Référence de publication: 2013075534/681.

(130092996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hudson River Russia Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 162.227.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünften Juni

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „Hudson River Russia Funds“, ein Luxemburger Investmentfonds in der Rechtsform einer SICAV (société d'investissement à capital variable) (die „Investmentgesellschaft“), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 162.227, mit Sitz 36, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 01. Juli 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2285 vom 27. September 2011.

Die Erschienene, Alceda Fund Management S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 123.356, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, ist alleinige Aktionärin der Gesellschaft,

hier vertreten durch Herrn Jean-Claude MICHELS

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 03. Juni 2013,

Die außerordentliche Generalversammlung wurde eröffnet um 8:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude MICHELS, berufsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktien-gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 450 bestehenden Aktien, welche das gesamte Kapital der Investmentgesellschaft darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Gemäss einstimmig angenommener Tagesordnung wird einstimmig beschlossen:

- Dass die Aktionäre, welche das gesamte Kapital der Investmentgesellschaft halten, die Auflösung und Liquidation der Investmentgesellschaft beschließen;

- Dass die Geschäftstätigkeit der Investmentgesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Investmentgesellschaft beglichen haben und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Investmentgesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Investmentgesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Investmentgesellschaft verwahrt werden;

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

68811

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Vorsitzenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2013. Relation: DIE/2013/7430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 12. Juni 2013.

Référence de publication: 2013076456/56.

(130094872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA, Société Anonyme,
(anc. Banque Safra - Luxembourg).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.239.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,

is held the extraordinary general meeting of the shareholders of Banque Safra-Luxembourg, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.239, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 2 February 2011, number 210. The articles of association have not been amended since its incorporation (the "Company").

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mr Ailton Bernardo, professionally residing in 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary, Mr Michel Priester, professionally residing in 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

The meeting appoints Mrs Diva Machado, professionally residing in 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders are present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting;

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into "Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA"; and

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to note the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to modify the Company's corporate denomination from "Banque Safra-Luxembourg" to "Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA (hereinafter the "Company")."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board of the meeting, signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Banque Safra-Luxembourg, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.239, constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 2 février 2011, numéro 210. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution. (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Ailton Bernardo, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Monsieur Michel Priester, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

L'assemblée élit Madame Diva Machado, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué le président déclare, avec l'accord de l'assemblée:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal (avec les procurations) et dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, et par les membres du bureau de l'assemblée;

Lesdites procurations, signées ne varietur, par le mandataire et par le notaire, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement;

II. Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA»; et
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Après examen des points portés à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de "Banque Safra-Luxembourg" en "Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA (ci-après la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BERNARDO, M. PRIESTER, D. MACHADO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26551 Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013076889/102.

(130095580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Compagnie GRIMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.328.

Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.222.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de:

I.- la société «Compagnie GRIMIUM S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172.328, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2856 du 24 novembre 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 31 mai 2013.

II.- la société «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.222, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 603 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2961 du 6 décembre 2012,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 4 juin 2013,

Une copie du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

PROJET DE FUSION

1) Sociétés fusionnantes:

- «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.», société anonyme dont le siège social est au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.222 (ci-après appelée "société absorbée").

- «Compagnie GRIMIUM S.A.», société anonyme dont le siège social est au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.328 (ci-après appelée "société absorbante").

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante propose d'absorber la société absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi»).

5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), toutes les opérations de la société absorbée «GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé, G.A.F.C.» sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante «Compagnie GRIMIUM S.A.».

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration ni au commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), la fusion entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante. De même, à partir de cette même date, tous les droits et obligations de la société absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la société absorbante. La société absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la société absorbée. Les droits et créances de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

8) La société absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la société absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la société absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

9) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit a/ont le droit de requérir pendant un délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Sous réserve du droit des actionnaires de la société absorbante tels que décrits sous les points 9) et 10) ci-dessus, la fusion deviendra effective et définitive qu'après la publication dans le Mémorial C, d'un certificat notarié constatant que les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies (la «Date de Réalisation») et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

13) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société absorbante.

14) Par effet de la fusion, la société absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: M.L SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2013. Relation: EAC/2013/741-1. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 JUIN 2013.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2013076934/88.

(130095270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Crown Premium Private Equity Technology Ventures, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.204.

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, sind die Gesellschafter der CROWN PREMIUM Private Equity Technology Ventures SICAV (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 79.204, zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die „Generalversammlung“) zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 8. Dezember 2000 gemäß notarieller Urkunde von dem Notar Maître Frank Baden, ansässig in Luxemburg, gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. Januar 2001 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt am 23. Mai 2013 geändert noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Hermann KNÖDGEN, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg, 2, place Dargent, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Stephanie KUCHARSKI, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg, 2, place Dargent.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Thomas BIRK, Privatbeamter, beruflich ansässig in Luxemburg, 2, place Dargent.

Die Vorsitzende ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verlängerung der Laufzeit der Gesellschaft bis 31. Dezember 2014 auf Vorschlag des Verwaltungsrates
2. Anschließende - aus Tagesordnungspunkt 1 resultierende - sprachliche Anpassung des Artikels 2 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

„Die SICA V wird für eine bestimmte Dauer errichtet und endet am 31. Dezember 2014. Für die ordentliche Auflösung kann der Verwaltungsrat der Generalversammlung jedoch vorschlagen eine Verlängerung von einem Jahr zu beschließen. Der Verwaltungsrat kann ebenfalls diese Verlängerung vorschlagen, falls er der Meinung ist, dass die Umstände dies rechtfertigen. Die SICAV kann durch Beschluss der Aktionäre, welcher in den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Formen gefasst wird, jederzeit vorzeitig aufgelöst werden.“

II. Gemäß den Vorgaben für die Gesellschaft ist die Generalversammlung nur dann beschlussfähig, wenn mindestens so viele Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die mehr als 50% des Gesellschaftsvermögens repräsentieren.

Änderungen der Satzung bedürfen eines Beschlusses der Generalversammlung unter Einhaltung eines Anwesenheitsquorums von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals und einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen.

III. Die persönlich anwesenden Gesellschafter oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Gesellschaftern oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar „ne varietur“ gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

IV. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären sich zu dieser Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen, gemäß Einberufungsschreiben, per Einschreiben vom 26. April 2013.

V. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 466.929,475081 Anteilen, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, 381.812,370000 Anteile in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

VI. Demnach wurde das für eine Satzungsänderung vorgeschriebene Anwesenheitsquorum erreicht, die Generalversammlung der Gesellschaft ist daher beschlussfähig und kann über die vorhandene Tagesordnung beraten und beschließen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse mit 357.485 die beiden Beschlüsse annehmenden Stimmen, 24.319 die beiden Beschlüsse ablehnenden Stimmen und ohne sich enthaltenden Stimmen:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Laufzeit der Gesellschaft, auf Vorschlag des Verwaltungsrates, bis 31. Dezember 2014 zu verlängern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, infolge des vorstehenden Beschlusses Artikel 2 der Gesellschaftssatzung anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

„Die SICAV wird für eine bestimmte Dauer errichtet und endet am 31. Dezember 2014. Für die ordentliche Auflösung kann der Verwaltungsrat der Generalversammlung jedoch vorschlagen eine Verlängerung von einem Jahr zu beschließen. Der Verwaltungsrat kann ebenfalls diese Verlängerung vorschlagen, falls er der Meinung ist, dass die Umstände dies rechtfertigen. Die SICAV kann durch Beschluss der Aktionäre, welcher in den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Formen gefasst wird, jederzeit vorzeitig aufgelöst werden.“

Kosten und Ausgaben

Die der Gesellschaft aufgrund diese Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. EUR 1.000,- geschätzt.

Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hermann KNÖDGEN, Stephanie KUCHARSKI, Thomas BIRK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2177. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 13. Juni 2013.

Référence de publication: 2013076941/75.

(130095525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

M-L Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 153.998.

L'an deux mille treize, le trente et un mai,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») des actionnaires de la société anonyme M-L TRANSPORTS S.A. avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.998, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1631 du 11 août 2010 (la «Société» ou la «Société à Absorber»).

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés par un acte reçu par le prêtre notaire Anja HOLTZ, en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1797 du 17 juillet 2012 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur François MAIROLT, demeurant à B-1301 Bierges, 60, rue d'Angoussart.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Martine CRUTZEN, demeurant à B-4651 Battice, 16, rue Waucumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guillaume WEERTZ, demeurant à B-4720 La Calamine, 48, rue Soufflet.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il appert de la liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la société anonyme MAGETRALUX S.A. avec siège social L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.866 (la «Société Absorbante») et ensemble avec la Société: les «Sociétés appelées à fusionner») le 08 avril 2013 dans lequel les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante proposent d'effectuer une fusion selon la procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») entre la Société et la Société Absorbante, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société seront acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel; (b) la Société, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les actions du capital de la Société seront annulées en échange d'actions dans la Société Absorbante d'après le ratio d'échange retenu au projet de fusion, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 22 avril 2013, et publié au Mémorial C, numéro 1022 du 30 avril 2013 (le «Projet de Fusion») et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, chacune des deux sociétés absorbante et à absorber ayant renoncé à la rédaction du rapport prévu à l'article 265 (1) de la Loi et aux informations prévues à l'articles 265(2) de la Loi, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi.

VI. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

2. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de la Société Absorbante en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la Société Absorbante absorbe par voie de fusion la Société et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la Société Absorbante;

3. Renonciation à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi;

4. Décharge aux administrateurs, aux administrateurs délégués, et au commissaire aux comptes de la Société;

5. Annulation des actions de la Société et constatation que la Société cesse d'exister, étant dissoute sans liquidation;

6. Constatation de la réalisation de la Fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la date d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner en date du 08 avril 2013 et du Projet de Fusion et (b) que l'actionnaire unique des sociétés appelées à fusionner a eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels ainsi que (iii) les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner.

Deuxième Résolution

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à statuer en date de ce jour, approuve la Fusion, l'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

En conséquence de cette décision, l'ensemble du patrimoine de l'actif et le passif de la Société sera acquis par la Société Absorbante par transmission à titre universel.

Troisième Résolution

Sous réserve que l'assemblée générale de la Société Absorbante approuve la Fusion, l'Assemblée Générale constate que la Société, en application de la Loi, cessera d'exister de plein droit et, conformément à l'article 274 de la Loi, les actions représentant le capital de la Société seront annulées en échange d'actions dans la Société Absorbante, par application de taux d'échange prévu par le Projet de Fusion.

Dans la mesure où le passif de la Société a été entièrement transféré à la Société Absorbante, la Société est dissoute de plein droit sans procédure de liquidation par application de la Loi.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge aux administrateurs, administrateurs délégués et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale décide de constater que la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'assemblée générale de la Société Absorbante, appelée à approuver la Fusion, et décide d'approuver que la Société Absorbante reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 1^{er} janvier 2013 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentais par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: F. MAILOT, M. CRUTZEN, G. WEERTZ, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2013. Relation: CAP/2013/1955. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013077270/111.

(130095475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Magetralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.866.

L'an deux mille treize, le trente et un mai,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de l'actionnaire unique de la société anonyme MAGETRALUX S.A. avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.866, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 05 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 29 novembre 1995 (la «Société» ou la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 04 mai 2007 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur François MAILOT, demeurant à B-1301 Bierges, 60, rue d'Angoussart.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Martine CRUTZEN, demeurant à B-4651 Battice, 16, rue Waucumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guillaume WEERTZ, demeurant à B-4720 La Calamine, 48, rue Soufflet.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que les 1500 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Qu'un projet de fusion commun a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la société anonyme M-L TRANSPORTS S.A. avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.998 (la «Société à Absorber» et ensemble avec la Société: les «Sociétés appelées à fusionner») le 08 avril 2013 dans lequel les conseils d'administration de la Société et de la Société à Absorber proposent d'effectuer une fusion selon la procédure prescrite par les articles 261 et sequitur de la Loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») entre la Société et la Société à Absorber, qui a pour conséquence que (a) l'actif et le passif de la Société à Absorber seront acquis par la Société par transmission à titre universel; (b) la Société à Absorber, en application de la Loi, cessera d'exister et (c) conformément à l'article 274 de la Loi, les actions du capital de la Société à Absorber seront annulées en échange des actions dans la Société d'après le ratio d'échange retenu au projet de fusion, lequel projet de fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 22 avril 2013, et publié au Mémorial C, numéro 1022 du 30 avril 2013 (le «Projet de Fusion» et cette opération la «Fusion»).

V. Que le Projet de Fusion ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner ont été déposés au sièges des sociétés appelées à fusionner, par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner, chacune des deux sociétés absorbante et à absorber ayant renoncé à la rédaction du rapport prévu à l'article 265 (1) de la Loi et aux informations prévues à l'articles 265(2) de la Loi, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi.

VI. Que l'actionnaire unique de la Société à Absorber, par résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de cette société tenue par devant le notaire instrumentaire en date de ce jour a déjà valablement pris la décision de fusionner la Société à Absorber avec la Société.

VII. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Abolition de la valeur nominale des actions de la Société.
2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;
3. Approbation du Projet de Fusion par absorption tel que rédigé par les organes de gestion de la Société et de la Société à Absorber en application de l'article 261 de la Loi. Approbation de l'opération par laquelle la Société absorbe par voie de fusion la Société à Absorber et par laquelle la totalité du patrimoine de la Société à Absorber, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel, à la Société;
4. Renonciation à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.
5. Suite aux décisions de fusion, émission de 375 (trois cent soixante-quinze) actions nouvelles et augmentation du capital de la Société à concurrence de € 178.500,- (cent soixante-dix-huit mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de € 37.500 (trente-sept mille cinq cents Euros) à un montant de € 216.000,- (deux cent seize mille Euros) représenté par 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) actions sans désignation de valeur nominale;
6. Allocation des nouvelles actions de la Société;
7. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;
8. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de tenue de l'assemblée générale et approbation de la date d'effet comptable et de la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société, sans préjudice des dispositions de l'article 273(1) de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers; et
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide d'abolir la valeur nominale des actions de la Société.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de prendre acte (a) des résolutions prises par les conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner en date du 08 avril 2013 et du Projet de Fusion et (b) que l'actionnaire unique des sociétés appelées à fusionner a eu le droit et l'opportunité un mois avant la date de la réunion de la présente assemblée générale de prendre connaissance au siège social des sociétés appelées à fusionner du (i) Projet de Fusion; (ii) des comptes annuels ainsi que (iii) des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés appelées à fusionner, chacune des deux sociétés absorbante et à absorber ayant renoncé à la rédaction du rapport prévu à l'article 265 (1) de la Loi et aux informations prévues à l'articles 265(2) de la Loi, conformément aux dispositions de l'article 265 (3) de la Loi.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer à un examen du Projet de Fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe (5) de la Loi.

Cinquième Résolution

Telle qu'envisagé par le Projet de Fusion et en application du ratio d'échange y contenu, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'augmentation du capital de la Société à concurrence € 178.500,-(cent soixante-dix-huit mille cinq cents Euros) par l'émission de 375 (trois cent soixante-quinze) actions nouvelles pour le porter de son montant actuel de € 37.500 (trente-sept mille cinq cents Euros) à un montant de € 216.000,- (deux cent seize mille Euros) représenté par 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) actions sans désignation de valeur nominale;

Les nouvelles actions sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à Absorber étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société à Absorber du point de vue comptable à partir du 1^{er} janvier 2013 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la Fusion.

L'Assemblée Générale décide que les actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires de la Société à Absorber proportionnellement à leur participation dans cette société.

Ainsi, et en application du ratio d'échange contenu au Projet de Fusion, l'Assemblée Générale décide d'attribuer 375 (trois cent soixante-quinze) actions nouvelles à l'actionnaire de la Société à Absorber.

Sixième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 3 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent seize mille Euros (€ 216.000,-) représenté par mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Septième Résolution

L'Assemblée Générale décide de constater que, sans préjudice des dispositions de l'article 273 (1) de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers, la Fusion est réalisée à la date de la présente Assemblée Générale coïncidant avec la date de l'Assemblée Générale de la Société à Absorber, appelée à approuver la Fusion, et décide d'approuver que la date d'effet comptable et la date à laquelle les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société sera le 1^{er} janvier 2013.

L'Assemblée Générale décide de prendre acte que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales de sociétés appelées à fusionner conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 paragraphe (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à € 1.500,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: F. MAILOT, M. CRUTZEN, G. WEERTZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2013. Relation: CAP/2013/1954. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013077273/128.

(130095454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 14 mai 2013

En date du 14 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer Monsieur Richard E. PEREIRA de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Claude NIEDNER

- Monsieur Gary Michael DOMBOWSKY

- Monsieur Luciano R. NICASIO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

SILVER SPRING FUNDS

Signature

Référence de publication: 2013077433/18.

(130094657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

CSC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 71.006.

PROJET DE SCISSION DU 06 JUIN 2013

Dans un but de réorganisation, le Conseil d'Administration de CSC INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.780.000 (douze millions sept cent quatre-vingt mille euros), représenté par

1.277.000 (un million deux cent soixante-dix-sept mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et 1.000 (mille) actions de préférence rachetables d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes entièrement libérées, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue des Bains, L-1212 dénommée ci-après la "Société", inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71006 (ci-après définie «CSC», la «Société» ou la «Société à scinder») constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, le 16 juillet 1999, publié au Mémorial C du 21 octobre 1999 numéro 784, pag. 37.600, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière aux termes d'un acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C du 25 août 2010, numéro 1734 page 83223, propose de procéder à la scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dénommées ci-après les "nouvelles sociétés".

Le 1.277.000 (un million deux cent soixante-dix-sept mille) actions ordinaires et les 1.000 (mille) actions de préférence rachetables représentatives du capital social sont le seul titres existant actuellement émis par la Société et il n'existe ni obligations, ni parts bénéficiaires ni autres titres sous quelque désignation que ce soit conférant à leur porteur un droit de vote quelconque droit préférentiel.

La première nouvelle société aura son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et elle portera la dénomination sociale de SGC Investments S.A. (dénommée ci-après «SGC»);

La deuxième nouvelle société aura son siège sociale au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et portera la dénomination sociale de GREL S.A., (dénommée ci-après «GREL»)

Le capital social de SGC sera de EUR 6.390.000 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros), représenté par 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cent) actions ordinaires et 500 (cinq cents) actions de préférence rachetables toutes d'une valeur nominale d'EUR 10,- (dix euros) chacune et entièrement libérées.

Le capital social de GREL S.A. sera de EUR 6.390.000 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros), représenté par 319.500 (trois cent dix-neuf mille cinq cents) actions ordinaires, 319.000 (trois cent dix-neuf mille) actions sans droit de vote obligatoirement rachetables et 500 (cinq cent) actions de préférence rachetables toutes d'une valeur nominale d'EUR 10,- (dix euros) chacune et entièrement libérées.

La scission de la Société s'opère conformément aux dispositions des articles 285 à 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels que modifiés (ci-après "la loi sur les sociétés").

Les comptes retenus pour déterminer les conditions de l'opération sont ceux arrêtés par le conseil d'administration en date du 31.12.2012 et approuvés par les actionnaires en date du 25.3.2013. Les actionnaires de la Société sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, à approuver la scission par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, aux deux nouvelles sociétés SGC S.A. et GREL S.A., l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement sans exception.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, celle-ci apportera, conformément à la section XV sous-section II de la loi sur les sociétés, aux deux nouvelles sociétés tous ses éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations sans exception ni réserve de manière proportionnelle. En conséquence, le patrimoine de la Société scindée sera intégralement dévolu proportionnellement aux deux nouvelles sociétés dans l'état où il se trouvera à la date de ladite scission.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 1.1.2013 comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés issues de la scission auxquelles a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées. La scission est soumise à la condition suspensive qu'au moment où interviendra la décision au sein de la Société d'approuver ce projet c.à.d. à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant le présent projet de scission ci-après encore appelée «date de la scission» la Société ait deux actionnaires (ci-après encore appelés «Actionnaire X et Actionnaire Y») détenant chacun 50% des actions ordinaires de la Société et 50% des actions de préférence rachetables de la Société.

L'approbation de ce projet de scission par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société est prévue pour le ou autour du 31.7.2013. Si cette condition n'est pas réalisée le 31.7.2013 au plus tard, le présent projet de fusion sera à considérer de plein droit comme non réalisé, sauf prolongation du délai à décider par les actionnaires de la Société, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part et d'autre.

En échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société, les actionnaires de la Société recevront respectivement:

- Pour ce que concerne l'Actionnaire X, pour les 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cent) actions ordinaires et les 500 (cinq cents) actions de préférence rachetables de la Société, 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cent) nouvelles actions ordinaires assorties d'une prime d'émission d'un montant d'EUR 41.000.000,- (quarante et un millions d'euros) et 500 (cinq cents) nouvelles actions de préférence rachetables, toutes d'une valeur nominale d'EUR 10,- (dix euros) chacune dans SGC issue de la scission, sans soulte et

- Pour ce que concerne l'Actionnaire Y, pour les 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cent) actions ordinaires et les 500 (cinq cents) actions de préférence rachetables de la Société, 319.500 (trois cent dix-neuf mille cinq cent) nouvelles actions ordinaires, 319.000 (trois cent dix-neuf mille) nouvelles actions sans droit de vote obligatoirement rachetables assorties d'une prime d'émission d'un montant d'EUR 41.000.000,- (quarante et un millions d'euros) et 500 (cinq cents) nouvelles actions de préférence rachetables, toutes d'une valeur nominale d'EUR 10,- (dix euros) chacune dans GREL issue de la scission, sans soulte le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Les actions des nouvelles sociétés seront inscrites au nom des actionnaires de la Société sur les registres des actions nominatives de chacune des deux nouvelles sociétés dès que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Les nouvelles actions ordinaires, les actions de préférence rachetables et, pour GREL, les actions sans droit de vote obligatoirement rachetables donneront droit au bénéfice et au boni de liquidation éventuels dans les nouvelles sociétés dès le 1.1.2013 conformément aux dispositions statutaires des nouvelles sociétés.

Les actions ordinaires des deux nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société.

Conformément à l'article 296 de la loi sur le société ni un examen du projet de scission ni le rapport d'expert prévu par l'article 294 (1), (2) et (4) ne sont requis puisque les actionnaires de la Société ont ainsi décidé. Aucun avantage particulier n'est attribué, ni au Commissaire aux comptes, ni aux membres du Conseil d'administration de la Société ou des sociétés bénéficiaires eu égard à l'opération de scission.

Un rapport sera établi pour le besoin de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés.

Les éléments du patrimoine total, actif et passif de la Société, tels qu'arrêtés au 31.12.2012, sont les suivants:

CSC INVESTMENTS S.A.

ACTIF	31.12.2012
Actif immobilisé	108'000'000.00
Actif circulant	105'049'974.82
Total général	213'049'974.82
PASSIF	
Capital souscrit	12'780'000.00
Réserves et résultats	85'175'354.39
Total capitaux propres	97'955'354.39
Dettes	115'094'620.43
Total général	213'049'974.82

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, sans exception, de la Société scindée, les deux nouvelles sociétés recevront les éléments de patrimoine actif et passif suivants et auront par conséquent les situations d'ouverture suivantes:

Répartition

SGC INVESTMENTS S.A.

ACTIF	31.12.2012
Actif immobilisé	54'000'000.00
Actif circulant	52'524'987.41
Total général	106'524'987.41
PASSIF	
Capital souscrit	6'390'000.00
Prime d'émission	41'000'000.00
Réserves et résultats	1'587'677.20
Total capitaux propres	48'977'677.20
Dettes	57'547'310.21
Total général	106'524'987.41

GREL S.A.

ACTIF	31.12.2012
Actif immobilisé	54'000'000.00
Actif circulant	52'524'987.41
Total général	106'524'987.41
PASSIF	
Capital souscrit	6'390'000.00
Prime d'émission	41'000'000.00
Réserves et résultats	1'587'677.19
Total capitaux propres	48'977'677.19
Dettes	57'547'310.22
Total général	106'524'987.41

S'il devait s'avérer que des engagements ou des éléments d'actifs et passifs relevant du patrimoine de la Société n'ont pas été attribués de manière formelle, ceux-ci seront de plein droit attribués aux nouvelles sociétés de manière proportionnelle.

Le présent projet de scission peut être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société appelée à se prononcer sur son approbation.

Suit le projet des statuts chacune des deux nouvelles sociétés:

SGC INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme Siège social: 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Emprunts obligataires

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SGC INVESTMENTS S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous biens immobiliers et mobiliers, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de tout bien immobilier, toute entreprise et brevet, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers et mobiliers, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces biens immobiliers, titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 6.390.000.- (six millions trois cent quatre-vingt mille Euros) représenté par
- 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cents) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune;

- 500.- (cinq cents) d'actions de préférence rachetables d'une valeur nominale d'EUR 10.- (dix euros) chacune

Chaque action ordinaire a droit à une voix. Les actions de préférence rachetables n'ont pas de droit de vote, à moins d'une disposition contraire dans la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les Actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Les actions et le registre des actionnaires

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la société et pourra y être consulté par tout actionnaire. Ce registre d'actionnaires contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'Actions, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant et les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

Chaque actionnaire informera la société par lettre recommandée de son adresse et tout changement y relatif. La société se basera sur la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle aura reçue de lui.

La preuve de la propriété des Actions est établie par l'inscription de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

La société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner une personne unique devant être considérée désignée comme le propriétaire unique de cette Action à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une Action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Art. 7. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé, sans l'accord préalable de l'assemblée générale, à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle. Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs sauf en cas d'urgence ou la réunion peut avoir lieu sur convocation de chaque membre du conseil après consultation du président. La réunion sera tenue au lieu indiqué dans l'avis de convocation

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut désigner sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 12. Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Un administrateur ne sera pas considéré comme ayant un conflit d'intérêt du seul fait qu'il soit un actionnaire direct ou indirect, administrateur ou autre représentant, employé ou conseiller d'une entité ou d'une filiale d'une entité concluant cette transaction soumise au conseil d'administration de la société.

Art. 13. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont rédigés par le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président et signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Art. 15. Le conseil d'administration pourra, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société et la représentation de la société y relative à un ou plusieurs administrateurs, un comité exécutif ou des comités ou tout autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou conjointement (les «Délégués»). Leur nomination, révocation et pouvoirs peuvent être déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, de plus, mettre en place un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquelles il délègue des pouvoirs et fonctions. Le conseil d'administration, dans tous les cas et et aussi longtemps qu'il l'estimera utile, peut mettre en place un comité exécutif, un comité de rémunération et de nomination et un comité d'audit et déterminera leurs règles de fonctionnement respectives.

La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataires de la société.

Le conseil d'administration, les Délégués et tout comité mis en place par le conseil d'administration suivront les procédures décrites par les règlements internes (sous réserve de ces statuts), lesquels lieront tous les organes de la société.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, les conditions de nomination (y inclus les pouvoirs) de ces Délégués et comités tels qu'adoptés par le conseil d'administration constitueront la preuve concluante de leurs nomination et pouvoirs.

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Une décision préalable de l'assemblée générale statuant à la majorité simple est requise pour l'émission de tout emprunt participant aux bénéfices.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 20. Aux fins des présents statuts le terme Action désigne collectivement les actions ordinaires et les actions de préférence rachetables.

Chaque action donne droit à une (1) voix dans toute assemblée, à l'exception des actions de préférence rachetables, qui ne disposent du droit de vote que dans les cas prévus par la loi et les présents statuts.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action ordinaire et par actions de préférence rachetables. Si une action ordinaire, ou une action de préférence rachetable de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Surveillance de la société

Art. 21. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, nommés et révoqués par le conseil d'administration dans les termes et conditions prévus par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire

Art. 23. Sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand une telle réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Les actions de préférence rachetables ont droit à un dividende cumulatif préférentielle annuel en espèces égal au taux d'intérêt LIBOR à 365 jours, augmenté d'un pourcent appliqué à leur valeur nominale, tel que déterminé le premier jour ouvrable bancaire à Luxembourg en janvier chaque année, payable annuellement par prélèvement sur les réserve libres, le bénéfices reportes ou le bénéfice de l'exercice de la Société.

Les actions de préférence rachetables ne seront en droit de participer à aucun autre distribution en espèces ou en nature ni au boni résiduels de liquidation.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la société pour la distribution et dans la mesure permise par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ces Statuts, le conseil d'administration proposera que les montants disponibles pour paiement soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et la détermination des montants d'une telle distribution sera prise par l'(les) actionnaire(s) conformément aux dispositions ci-dessus.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) détenteur(s) d'actions ordinaires conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et passif de la société ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le montant disponible restant sera payé en premier en priorité au(x) détenteur(s) des actions de préférence rachetables selon leur valeur nominale. Les actions de préférence rachetables ne participent pas au boni de liquidation. Ensuite, le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires auront droit au montant restant disponible (le cas échéant) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires détenues dans le capital de la société par le détenteur de ces Actions Ordinaires.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

GREL S.A.

Société Anonyme Siège social: 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Emprunts obligataires

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GREL S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous biens immobiliers et mobiliers, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de tout bien immobilier, toute entreprise et brevet, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers et mobiliers, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces biens immobiliers, titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 6.390.000.- (six millions trois cent quatre-vingt mille Euros) représenté par

- 319.500 (trois cent dix-neuf mille cinq cents) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune;

- 319.000 (trois cent dix-neuf mille) d'actions privilégiés obligatoirement rachetables («MRPS») d'une valeur nominale de dix euros (10 euros) chacune

- 500 (cinq cents) d'actions de préférence rachetables d'une valeur nominale d'EUR 10.- (dix euros) chacune

Chaque action ordinaire a droit à une voix. Les MRPS et les actions de préférence rachetables n'ont pas droit de vote, à moins d'une disposition contraire dans la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un ou plusieurs comptes de prime d'émission, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute MRPS souscrite sera versée. Le montant dudit/desdits compte(s) de prime d'émission sera laissé à la disposition des actionnaires conformément à ces Statuts. Le détenteur de MRPS pourra se prévaloir exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription de MRPS.

Toutefois les primes d'émission payées pour des MRPS seront allouées à des comptes de primes d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des MRPS sera allouée dans un compte de prime d'émission d'Actions privilégiées sans droit de vote obligatoirement rachetables (le "Compte de Prime d'Emission de MRPS") et une telle prime d'émission restera attachée aux MRPS pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

- Il ne pourra en être disposé qu'en cas de rachat des MRPS concernées

Toutes les MRPS sont émises sous la forme d'Actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Sans préjudice aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, y compris, notamment en ce qui concerne le fait que le rachat des MRPS ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, y compris les réserves extraordinaires établies avec les fonds reçus par la société comme prime d'émission ou recettes d'une nouvelle émission faite aux fins du rachat.

Art. 6. Les actions et le registre des actionnaires. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la société et pourra y être consulté par tout actionnaire. Ce registre d'actionnaires contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'Actions, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant et les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

Chaque actionnaire informera la société par lettre recommandée de son adresse et tout changement y relatif. La société se basera sur la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle aura reçue de lui.

La preuve de la propriété des Actions est établie par l'inscription de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

La société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner une personne unique devant être considérée désignée comme le propriétaire unique de cette Action à l'égard de la société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une Action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Art. 7. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les MRPS seront rachetées aux conditions suivantes:

- si les MRPS ne sont pas rachetées à la demande du détenteur, la société devra obligatoirement racheter toutes les MRPS (Rachat Obligatoire) en circulation avant l'expiration d'une période de 10 (dix) ans à partir de la date à laquelle les MRPS concernées ont été émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

- nonobstant la Date Finale de Rachat et à tout moment antérieur à cette date mais pas avant 8 (huit) ans à partir de la date d'émission, le détenteur des MRPS est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises), par écrit, à la société de racheter tout ou partie de ses MRPS; et

- le détenteur de MRPS, qui ont été annulées, est en droit de recevoir un paiement par MRPS rachetée (ci-après défini comme le "Prix de Rachat") équivalent à:

* la valeur nominale de la MRPS rachetée, plus

* un montant correspondant à une portion du Compte de Prime d'Emission de MRPS égal au solde du Compte de Prime d'Emission de MRPS divisé par le nombre de MRPS restantes avant le rachat.

Les MRPS rachetées seront annulées immédiatement après le rachat sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé, sans l'accord préalable de l'assemblée générale, à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle. Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs sauf en cas d'urgence ou la réunion peut avoir lieu sur convocation de chaque membre du conseil après consultation du président. La réunion sera tenue au lieu indiqué dans l'avis de convocation

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut désigner sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 12. Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Un administrateur ne sera pas considéré comme ayant un conflit d'intérêt du seul fait qu'il soit un actionnaire direct ou indirect, adminis-

trateur ou autre représentant, employé ou conseiller d'une entité ou d'une filiale d'une entité concluant cette transaction soumise au conseil d'administration de la société.

Art. 13. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont rédigés par le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président et signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Art. 15. Le conseil d'administration pourra, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société et la représentation de la société y relative à un ou plusieurs administrateurs, un comité exécutif ou des comités ou tout autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou conjointement (les «Délégués»). Leur nomination, révocation et pouvoirs peuvent être déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, de plus, mettre en place un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquelles il délègue des pouvoirs et fonctions. Le conseil d'administration, dans tous les cas et et aussi longtemps qu'il l'estimera utile, peut mettre en place un comité exécutif, un comité de rémunération et de nomination et un comité d'audit et déterminera leurs règles de fonctionnement respectives.

La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataires de la société.

Le conseil d'administration, les Délégués et tout comité mis en place par le conseil d'administration suivront les procédures décrites par les règlements internes (sous réserve de ces statuts), lesquels lieront tous les organes de la société.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Vis-à-vis des tiers, les conditions de nomination (y inclus les pouvoirs) de ces Délégués et comités tels qu'adoptés par le conseil d'administration constitueront la preuve concluante de leurs nomination et pouvoirs..

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Une décision préalable de l'assemblée générale statuant à la majorité simple est requise pour l'émission de tout emprunt participant aux bénéfices.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 20. Aux fins des présents statuts le terme Action désigne collectivement les actions ordinaires, les actions de préférence rachetables et les MRPS sauf précision contraire.

Chaque action donne droit à une (1) voix dans toute assemblée, à l'exception des MRPS et des actions de préférence rachetables, qui ne disposent du droit de vote que dans les cas prévus par la loi et les présents statuts.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action ordinaire, par MRPS et par actions de préférence rachetables. Si une action ordinaire, une MRPS, ou une action de préférence rachetable de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Surveillance de la société

Art. 21. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, nommés et révoqués par le conseil d'administration dans les termes et conditions prévus par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année..

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire

Art. 23. Sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand une telle réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Les actions de préférence rachetables ont droit à un dividende cumulatif préférentielle annuel en espèces égal au taux d'intérêt LIBOR à 365 jours, augmenté d'un pourcent appliqué à leur valeur nominale, tel que déterminé le premier jour ouvrable bancaire à Luxembourg en janvier chaque année, payable annuellement par prélèvement sur les réserve libres, le bénéfices reportes ou le bénéfice de l'exercice de la Société.

Les actions de préférence rachetables ne seront en droit de participer à aucun autre distribution en espèces ou en nature ni au boni résiduels de liquidation.

Le(s) détenteur(s) des actions ordinaires aura/auront droit à des paiements de dividendes à condition que, et dans la mesure où, la société a suffisamment d'actifs disponibles, après paiement de chaque dividende, pour racheter les MRPS en circulation (y compris toute prime d'émission y attachée). Le(s) détenteur(s) de MRPS ont droit à l'avantage annuel économique suivant un montant récupérable égal à 1% de la valeur nominale de chaque MRPS (ci-après le «Dividende Privilégié»).

Les MRPS ne seront en droit de participer à aucun autre distribution en espèces ou en nature ni au boni résiduels de liquidation.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la société pour la distribution et dans la mesure permise par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ces Statuts, le conseil d'administration proposera que les montants disponibles pour paiement soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et la détermination des montants d'une telle distribution sera prise par l'(les) Actionnaire(s) conformément aux dispositions ci-dessus.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) détenteur(s) d'Actions Ordinaires conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant..

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et passif de la société ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le montant disponible restant sera payé en premier en priorité au(x) détenteur(s) (i) des actions de préférence rachetables selon leur valeur nominale (ii) de MRPS selon la valeur nominale d'une telle MRPS augmentée de la prime d'émission, le cas échéant, attachée à une telle MRPS telle que prévue à l'article 44 (1) 3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le MRPS et les actions de préférence rachetables ne participent pas au boni de liquidation. Ensuite, le (s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires auront droit au montant restant disponible (le cas échéant) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires détenues dans le capital de la société par le détenteur de ces Actions Ordinaires.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013076977/553.

(130094935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Blobb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 154.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013050449/11.

(130062113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Caloritherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3839 Schifflange, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050486/10.

(130062092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Café Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.310.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050485/10.

(130061858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Café Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.310.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050484/10.

(130061632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Chevrotine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050504/10.

(130061936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

XMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 143.665.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 02 janvier 2013:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

6, rue des Champs, L-8362 Grass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wim Conings
Administrateur

Référence de publication: 2013055865/14.

(130067822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Euro Art Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg B 104.629.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050567/10.

(130061611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Europe Investors & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE INVESTORS & FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013050570/11.

(130062075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Elios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 118.933.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 18 avril 2013.

Conseil d'administration

Référence de publication: 2013050559/11.

(130061715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013050583/12.

(130062017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.
